
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 07 juin 2024 à 20h00 à la Mairie de TAINTRUX.

Date de convocation le lundi 03 juin 2024.

Membres présents :

Monsieur CHACHAY Pierre – Maire
Monsieur CUNY Jean-Luc - 1er adjoint
Madame RICATTE Florence - 2ème adjoint
Madame CHAMPREUX Martine -4^{ème} adjoint
Madame LECLERC Régine
Monsieur ANTOINE Thibaut
Madame VILLENEUVE Rachel
Monsieur GROSGEORGE Bruno
Mme GRANDJEAN Karine
Monsieur HEISSAT David
Monsieur MARCHAL Frédéric
Monsieur MULLER Fabrice
Monsieur LAURENT Olivier
Madame COLIN Orlane
Monsieur NEUGART Manuel
Madame BORDRIE Sophie

Membres absents représentés :

VENNET Gilles procuration à RICATTE Florence,
RENARD Sandrine procuration à VILLENEUVE Rachel,
HUGUEVILLE Bérangère procuration à HEISSAT David..

Secrétaire de séance : Monsieur ANTOINE Thibaut.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2024_26 : Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 du Conseil Municipal ;
2024_27 : Financement des travaux du bâtiment du Haut-Fer : prêt relais ;
2024_28 : Décision modificative n°1 / prêt relais ;
2024_29 : Remplacement de 12 poteaux incendie – demande de subvention au titre du Fonds Vert ;
2024_30 : Acquisition de la parcelle cadastrée B 1543 ;
2024_31 : Proposition d'un périmètre pour le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) ;
2024_32 : Concertation sur la zone d'accélération des énergies renouvelables en complément de la délibération 2023_60 ;
2024_33 : Réaménagement du bâtiment de la mairie / consultation d'un Maître d'œuvre ;
2024_34 : Convention pour l'installation de ruches en forêt communale de Taintrux.

2024_26 : Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 du Conseil Municipal.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Le procès-verbal en date du 05 avril 2024 ayant été communiqué aux Conseillers municipaux dans la semaine qui a suivi la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler.

Sur la proposition du Maire, **le Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

- **Adopte** le procès-verbal du Conseil municipal du **05 avril 2024**.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 1 (Orlane COLIN)

2024_27 : Financement des travaux du bâtiment du Haut-Fer : prêt relais.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 05 avril 2024,

Considérant que par sa délibération du 15 septembre 2023 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la restructuration du bâtiment du Haut-Fer,

Le crédit total de ce projet est de : 1 209 776.17 € HT

Le montant total des subventions obtenues est de : 871 955 €

L'autofinancement est de : 337 821.17 €

Il y a lieu de recourir à un prêt relais de : 500 000 €.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 23 mai 2024,

Après consultation des établissements bancaires, le Crédit Mutuel offre les meilleures conditions,

Après avoir pris connaissance des conditions financières suivantes, proposées par le Crédit Mutuel :

- Durée de 2 ans à un taux fixe de 3.60%,

- Disponibilité des fonds dès la signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction et au plus tard le 31 juillet 2024,
- Les frais de dossier s'élèvent à 0.10 % payable à la signature du contrat,
- Remboursement IN FINE par prélèvement SEPA sur notre compte de la trésorerie,
- Les intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre et dès remboursement de la totalité du crédit,
- Possibilité de rembourser à tout moment sans préavis ni pénalité.

Le **Conseil municipal** après avoir délibéré,

- **Adopte** le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- **Autoriser** le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières du prêt pour un montant de 500 000 euros.
- **Autoriser** le Maire ou son représentant à signer le contrat et document utile à la réalisation du prêt.

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

2024_28 : Décision modificative n°1 / prêt relais.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Vu la délibération 2024_27,

Vu le budget primitif du 05 avril 2024,

Il est nécessaire de passer les écritures suivantes pour intégrer le prêt relais à notre budget :

Investissement recette / compte 1641 - emprunts et dettes assimilées : 500 000 €.

Investissement dépense / compte 2131- opération 2023 01 – restructuration du Haut-Fer : 500 000 €.

Le **Conseil municipal** après avoir délibéré,

- **Valide** les écritures énoncées ci-dessus.

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : .0

2024_29 : Remplacement de 12 poteaux incendie – demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

M. CUNY informe l'Assemblée que la demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le remplacement de 12 poteaux incendie est accordée à hauteur de 80 %.

La délibération n° 2023_63 demande de subvention au titre de la DETR et la délibération 2023_64 au titre de la TDIL sont annulées.

Dans ce nouveau contexte, la délibération 2024_04, prise lors de la séance du 23 février 2024, pour la demande de subvention au titre du Fonds Vert doit être rectifiée comme suit :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Fonds Verts	80 %	19 809.28 €
Fonds propres	20 %	4 952.32 €
Total	100 %	24 761.60 €

Le **Conseil Municipal** après avoir délibéré,

- **Adopte** le projet,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des Subventions,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

2024_30 : Acquisition parcelle cadastrée B 1543.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

M. le Maire rappelle la délibération n° 2021_17 du 02 avril 2021 portant acquisition des parcelles boisées cadastrée B 1543, B 1518 et B 846 propriétés de Mme Liliane DEPARIS.

Mme DEPARIS, ne souhaitent plus céder les parcelles B 1518 et B 846, mais acceptent de vendre à la Commune la parcelle boisée cadastrée B 1543 au prix de 1 500 €.

Le **Conseil Municipal** après avoir délibéré,

- **Accepte** l'acquisition de la parcelle boisée B 1543 au prix de 1 500 €,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cet achat.

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

2024_31 : Proposition d'un périmètre pour le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 122-1 et suivants relatifs au Schéma de Cohérence Territorial et plus particulièrement l'article L. 122-3 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5214-16, précisant l'exercice de la compétence « Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur » ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°914/2016 portant délimitation du périmètre SCoT « Massif des Vosges » ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°16/2023 du 19 septembre 2023 portant abrogation du périmètre du SCOT « Massif des Vosges » ;

Vu la Délibération du PETR du Pays de la Déodatie du 1^{er} juillet 2022, proposant un périmètre SCOT à l'échelle du PETR du Pays de la Déodatie ;

Vu la Délibération de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 12 septembre 2022, proposant un périmètre SCoT à l'échelle du PETR du Pays de la Déodatie ;

Vu la Délibération de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges du 9 juin 2022, proposant un périmètre SCoT à l'échelle du PETR du Pays de la Déodatie ;

Vu la Délibération de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges du 22 septembre 2022, proposant un périmètre SCoT à l'échelle du PETR du Pays de la Déodatie ;

Considérant que le périmètre du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays la Déodatie forme un bassin de vie d'emploi et de mobilité avec des problématiques communes : altitude, organisation en vallée, ressources naturelles, contexte économique et social ;

Considérant que ce territoire permet la mise en cohérence des questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat ;

Considérant les périmètres des SCOT déjà constitués et considérant qu'une démarche SCOT est nécessaire pour l'ensemble de ces territoires ;

La commune de TAINTRUX propose un périmètre d'étude structurant pour un schéma de cohérence territoriale (SCOT) correspondant au périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie.

Liste des Communautés de communes concernées :

- Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- Communauté de communes Bruyères, Vallons des Vosges

- Communauté de communes Gérardmer, Hautes Vosges

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré,

- **Se positionne en faveur** du projet de périmètre de schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du PETR du Pays de la Déodatie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

2024_32 : Concertation sur la zone d'accélération des énergies renouvelables en complément de la délibération 2023_60.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

M. le Maire rappelle les décisions prises pour l'identification des zones d'accélération en vue de l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies prises le 24 novembre 2023 lors de la réunion publique du Conseil municipal.

Vu la délibération 2023_60 du 24 novembre 2023,

Considérant le bilan de la concertation publique du 24 novembre 2023.

Les modalités de concertations sont les suivantes :

- ✓ **Affichage** de la réunion sur le panneau de la Mairie et sur le site de la commune le 20 novembre 2024,
- ✓ **Concertation** avec les élus en présence du public lors de la réunion du Conseil municipal du 24 novembre 2024.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré,

- **Agrée** les modalités de concertations citées ci-dessus.

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

2024_33 : Réaménagement du bâtiment de la mairie / consultation d'un Maître d'œuvre.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

Dans le cadre du réaménagement du bâtiment de la mairie et notamment son accessibilité, sa rénovation énergétique et son assainissement, nous avons contacté le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour avoir une présentation d'un projet pilote exposant l'ensemble des fonctionnalités qui pourront être prise en compte pour la version finale de ce dossier.

A la suite des rencontres du 20 février et du 28 mai 2024, et après avoir vu l'esquisse des travaux de réaménagement de la mairie, les travaux sont estimés à 760 000 € HT.

Dans ces conditions, nous avons la possibilité de lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre. Le CAUE se charge de préparer les pièces du dossier.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré,

- **Adopte** le projet de réaménagement de la mairie,
- **Valide** le coût estimé des travaux pour 760 000 € HT,
- **Décide** de lancer une consultation pour le choix du Maître d'œuvre,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la consultation.

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

2024_34 : Convention pour l'installation de ruches en forêt communale de Taintrux.

Présenté par Pierre CHACHAY, Maire.

M. ROMARY apiculteur demande l'autorisation de déposer 60 ruches en forêt communale de Taintrux pour une période du 17 juin au 31 août 2024.

La Commune, dans le cadre de son patrimoine privé, est propriétaire de la forêt communale de TAINTRUX, dans laquelle Monsieur ROMARY est susceptible d'occuper un terrain pour y maintenir un rucher dans le respect des lois et règlements en vigueur et avec le souci de s'intégrer et de protéger au mieux le paysage existant.

L'ONF est chargé, en vertu des articles L 211-1, 2° et L 221-2 du Code Forestier, de la mise en œuvre du régime forestier et de la gestion durable de ladite forêt. Dans ce cadre, en application de l'article R.143-8 du Code Forestier, toute occupation du sol forestier communal bénéficiant du régime forestier est soumise à l'avis de l'ONF.

Compte tenu de la localisation des implantations, de leurs spécificités, ainsi que des caractéristiques de la forêt communale, le maintien du rucher est compatible avec les objectifs de l'aménagement forestier.

Une convention portant occupation du domaine Communal doit être établie et sera consentie moyennant le versement d'une redevance de 100 €.

Le **Conseil Municipal** après en avoir délibéré,

- **Accepte** le dépôt de ruches sur le territoire de la commune de Taintrux,
- **Valide** le coût de 100 €,
- **Charge M. le Maire** d'établir la convention
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la consultation.

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 1 (Thibaut ANTOINE)

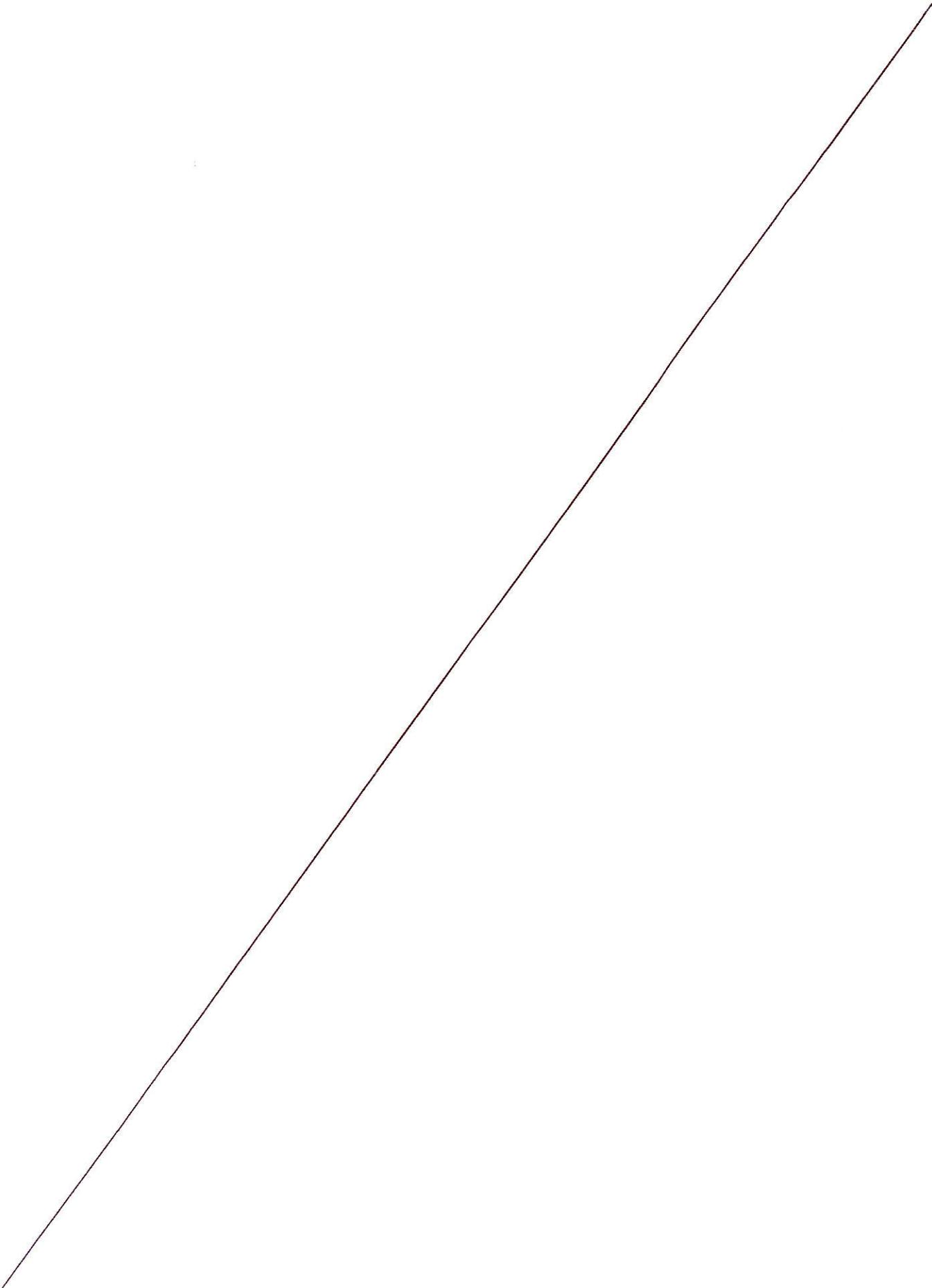
- Le 08/04 : BC 043/LOUE MAT : location de camion pour ramassage des gros objets (262.80€ TTC)
- Le 09/10 : BC 044/BARLIER Juliette : Géomètre bornage CR 83, d'une partie du chemin rural de Hagis Fosse, du sentier n° 84 de l'Eglise, des parcelles D 826, 827, 1460, 830, 831 et 832 (7056.00€ TTC)
- Le 10/04 : BC 045/HYDREAU Services : site Haut Fer, raccordement eau (993.30€ TTC)
- Le 17/04 : BC 047/10 DOIGTS : commande fourniture pour centre aéré (129.88€ TTC)
- Le 23/04 : BC 048/SARL COLIN : nettoyage balayeuse (451.75€ TTC)
- Le 24/04 : BC 049/ETS COSTET : entretien IVECO FN-238- AY (1210.44€ TTC)
- Le 25/04 : BC 050/BOLLORE : commande fuel GNR (2500€ TTC)
- Le 07/05 : BC 051/TRANSDEV : transport sorties école du 13 mai (192€ TTC)
- Le 14/05 : BC 052/DECOLUM ILLUMINATIONS : cordons d'alimentation (215.52€ TTC)
- Le 14/05 : BC 053/DECOLUM ILLUMINATIONS : illuminations Noël (1680€ TTC)
- Le 14/05 : BC 054/HYG'NCO : produits ménagers (265.21€ TTC)
- Le 17/05 : BC 055/TRANSDEV : transport carrière de l'Épine (187€ TTC)
- Le 21/05 : BC 056/L'ORMONT : Le Taintrusien
- Le 22/05 : BC 057/INTERTRACE : panneaux stade et aire de jeux mairie (148.80€ TTC)
- Le 23/05 : BC 058/VERTVAL-AGRI : produits phyto (159€ TTC)
- Le 27/05 : BC 059/MR.BRICOLAGE : divers matériaux (106.34 € TTC)
- Le 29/05 : BC 060/EARL des SERRES du FAING : fleurs (498.69€ TTC)

Personnel :

- Contrat à Sylviane TISSERANT pour les mois de mai et juin 2024 (remplacement de Mme HEISSAT).
- Contrat à Mireille DI BITETTO du 19/05/2024 au 14/06/2024 (remplacement de Mme BONGIOVANNI).
- Contrat à Justine COLNAT du 22 au 26/04/2024 (animatrice au centre aéré).
- Contrat à Loïck PURSON (animateur au centre aéré)
- Contrat à Justine COLNAT du 2 au 31/05/2024 et du 01/06 au 05/07/2024 (remplacement de Mme ANDLAUER).

Informations diverses

- Le 21/03 : Restructuration du Haut Fer / Préfecture de la Région Grand Est : versement de l'acompte de 72 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public local (DSIL) ,
- Le 05/04 : Losange – Kit de communication sur la fibre,
- Le 11/04 : L'Union Locale CLCV de Neufchâteau et ses environs ' Association Nationale de défense des consommateurs et usagers) : réaction suite aux astreintes mises en place par le SDANC88 (Syndicat d'Assainissement Non Collectif).
- Le 16/04 : Subvention prévisionnelle de la CAF pour l'accueil extrascolaire : 2 146.81 €.
- Le 23/04 : Bilan financier de l'opération ACTEE MERISIER, rénovation énergétique des écoles.
- Le 04/05 : Adhésion à la Fédération du Club Vosgien.
- Le 14/05 : Lecture du courrier du Député David VALENCE concernant la proposition de loi visant à adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels.
- Le 16/05 : Choix d'un nom pour l'enseigne du bâtiment du Haut Fer.
- Le 20/05 : Mission France guichet : Label touristique et territorial 'Commune à découvrir'.
- Le 30/05 : Programme routier 2024 : attribution à l'Entreprise COLAS pour 98 757 € HT.



FEUILLET DE CLOTURE DE LA SÉANCE DU 07 JUIN 2024

Article R2121-9 du CGCT : chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

NUMEROS D'ORDRE

- 2024_26 : Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2024 du Conseil Municipal ;
- 2024_27 : Financement des travaux du bâtiment du Haut-Fer : prêt relais ;
- 2024_28 : Décision modificative n°1 / prêt relais ;
- 2024_29 : Remplacement de 12 poteaux incendie – demande de subvention au titre du Fonds Vert ;
- 2024_30 : Acquisition de la parcelle cadastrée B 1543 ;
- 2024_31 : Proposition d'un périmètre pour le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) ;
- 2024_32 : Concertation sur la zone d'accélération des énergies renouvelables en complément de la délibération 2023_60 ;
- 2024_33 : Réaménagement du bâtiment de la mairie / consultation d'un Maître d'œuvre ;
- 2024_34 : Convention pour l'installation de ruches en forêt communale de Taintrux.

Séance clôturée à 22h10

Membres présents :

Monsieur CHACHAY Pierre – Maire
Monsieur CUNY Jean-Luc - 1er adjoint
Madame RICATTE Florence - 2ème adjoint
Madame CHAMPREUX Martine - 4^{ème} adjoint
Madame LECLERC Régine
Monsieur ANTOINE Thibaut
Madame VILLENEUVE Rachel
Monsieur GROSGEORGE Bruno
Mme GRANDJEAN Karine
Monsieur HEISSAT David
Monsieur MARCHAL Frédéric
Monsieur MULLER Fabrice
Monsieur LAURENT Olivier
Madame COLIN Orlane
Monsieur NEUGART Manuel
Madame BORDRIE Sophie

Monsieur ANTOINE Thibaut
Secrétaire de séance

Monsieur CHACHAY Pierre
Maire,